

Réponses à l'interpellation du CLUQ
Elections municipales de Grenoble 2020

Note liminaire

Emilie Chalas et ses colistiers tiennent à remercier le Comité de liaison des Unions de quartiers de Grenoble et les Unions de quartier pour leur sollicitation. Cette démarche témoigne de l'importance des Unions de quartier dans la coopération entre habitants et institutions locales. C'est d'ailleurs pour cela que l'un de nos engagements (#74) est de renforcer les moyens des UQ pour en faire l'instance privilégiée de la démocratie participative locale.

Avant de répondre aux questions détaillées de cette interpellation, nous tenions à finaliser notre programme, lui-même construit avec les avis et propositions de très nombreux Grenoblois. Depuis septembre nous avons en effet recueilli leur parole au travers des ateliers citoyens, de notre questionnaire en ligne ou à l'occasion de rencontres sur les marchés ou en porte-à-porte. Il s'appuie également sur les nombreuses rencontres réalisées avec les acteurs de la vie grenobloise, y compris les Unions de quartiers et Unions commerciales.

Nous tenons à préciser toutefois qu'un programme municipal n'a pas vocation à être exhaustif, d'une part car de nombreuses propositions sont à même d'être faites par les habitants ou les acteurs au cours du mandat, et aussi que certaines actions demanderont avant d'être réalisées un état des lieux précis de la situation, évaluation uniquement possible une fois aux responsabilités. Ainsi notre action se construira bien sûr sur le cadre du programme sur lequel nous serons élus, mais également sur les propositions qui nous parviendront et les échanges que nous aurons avec les habitants et les acteurs du territoire, au premier rang desquels les Unions de quartier, au cours de notre mandat.

Notre action sera guidée par le professionnalisme, le sérieux et la responsabilité qui incombent au gestionnaire d'une collectivité mais aussi par l'écoute, le respect de la parole de chacun et par la coopération qui doit être au cœur de la démocratie. Nous serons vigilants enfin à faire preuve d'innovation et de pragmatisme pour répondre aux problématiques, souvent complexes, auxquelles peuvent faire face citoyens, collectivités et sociétés humaines, car il nous faut désormais dépasser les symboles et agir. Ce sont sur nos actions concrètes pour la vie des Grenobloises et des Grenoblois que nous attendrons d'être évalués à l'issue de notre mandat.

Pour chacune des questions nous vous renvoyons également aux différents engagements pris qui sont détaillés dans notre programme, disponible en ligne dans les tous prochains jours. Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute précision nécessaire.

- **Quelles formes de concertation en cas de nouvel aménagement dans le quartier ?**

Comme évoqué en préambule, nous souhaitons faire des Unions de quartier les instances privilégiées de la participation citoyenne. Les Unions de quartier seront ainsi au cœur de la programmation et des décisions relatives aux aménagements concernant leur secteur. Elles travailleront en étroite collaboration avec les élus de secteur (que nous nommerons en binôme) notamment pour fixer les priorités d'intervention et organiser les présentations et consultations publiques. Elles bénéficieront également d'un meilleur soutien technique et financier.

Si le doublon avec les conseils citoyens sous leur forme actuelle devra être questionné, nous souhaitons mettre en place un conseil citoyen sur la base d'un tirage au sort, ainsi qu'un conseil de l'économie et de l'innovation et un conseil des jeunes au niveau communal, afin de venir étayer les décisions locales. Également la création d'une maison de la démocratie locale à Grenoble permettra tout d'abord de veiller aux meilleures options de consultation et de participation des habitants de Grenoble mais aussi de proposer des expérimentations en matière de participation.

> Voir notamment engagements 74 à 78

- **Quelles actions pour le recyclage des déchets ?**

La collecte des déchets est un moyen clé pour lutter contre leur dispersion dans la nature et pour leur valorisation, mais le recyclage le plus efficace est encore le déchet que l'on ne produit pas. Ainsi nous agirons sur l'ensemble du cycle de production-collecte-revalorisation des déchets.

Tout d'abord en matière d'éducation et de sensibilisation des écoliers et du grand public sur la nécessité et les moyens de réduire drastiquement notre production de déchets et de mieux les trier. La ville montrera l'exemple en se fixant l'objectif de ville « zéro plastique à usage unique ». En application du pacte dépollution rivière, nous veillerons à empêcher le risque de déversement de déchets dans l'Isère, notamment en équipant de grilles les réseaux d'eaux pluviales. Nous augmenterons également le nombre de poubelles de tri sélectif dans l'ensemble des espaces publics.

> Voir notamment engagements 8 et 9

- **Comment assurer pour tous l'accès à l'espace public lorsque celui-ci est squatté ?**

Notre approche en matière de lutte contre les incivilités est de 3 sortes : préventive ; répressive et solidaire. Préventive car l'espace public et les nouveaux aménagements seront repensés dans un prisme de qualité de ville, par le biais de l'éclairage, du mobilier urbain et de l'urbanisme afin de générer des lieux de vie partagés pour tous. L'entretien et le maintien de la propreté des espaces publics contribuera également à ne pas encourager son occupation abusive (4 et 8).

La vidéoprotection pourra également être un élément d'identification des occupations abusives de l'espace public afin d'intervenir le plus en amont possible de telles occupations (11). La police municipale sera restructurée et comportera une brigade de lutte contre les incivilités chargée de lutter contre les troubles à l'ordre public et pourra ainsi agir dans les cas d'occupation abusive de l'espace public ou en prévention avec la mise en place de rondes sur les espaces sensibles aux occupations abusives (13). Enfin, la municipalité veillera à augmenter ses dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnes vulnérables, notamment l'accompagnement des jeunes adultes sortis du système scolaire (43) ainsi que l'offre communale de logement (37) afin de prévenir au mieux toute mise ou maintien « à la rue ».

- **Le repli sur soi et la montée de l'individualisme : comment encourager l'action collective et l'engagement pour sa ville ?**

Nous sommes convaincus que la participation citoyenne est une clé de l'efficacité de la décision publique en ce sens qu'elle permet d'identifier et de répondre aux mieux aux attentes des citoyens et de renforcer l'appropriation et l'acceptation par tous des moyens mis en œuvre. Nous souhaitons que les dispositifs de participation citoyenne ne se construisent pas en opposition aux instances représentatives mais au contraire en pleine coopération.

En plus du rôle des Unions de quartier que nous souhaitons renforcer pour encourager cette participation (74), nous proposons de mettre en place trois instances participatives consultatives à l'échelle de la ville afin de nourrir la décision publique : conseil de l'économie et de l'innovation, un conseil citoyen et un conseil des jeunes qui seront établis sur la base d'un tirage au sort afin d'en renforcer la représentativité (76). Afin de faire de Grenoble une ville pilote en matière de démocratie participative nous projetons d'y établir la Maison de la démocratie locale (78).

Par ailleurs nous veillerons à montrer l'exemple du débat constructif et respectueux de la parole de tous au sein des instances communales et communautaires et encouragerons et soutiendrons les événements et initiatives du type « la Fête des voisins ». Les Unions de quartier seront également encouragées et soutenues pour la mise en place d'événements encourageant les habitants à sortir de chez eux, à se retrouver et à faire des choses en commun.

Secteur 2

- **Le Centre-Ville est le cœur de la cité. Il est désormais le cœur d'une métropole de près de 450.000 habitants. Comment comptez-vous revitaliser, dynamiser et diversifier ce cœur de ville en termes d'attractivité et d'activité ?**

Revaloriser le centre de ville de Grenoble et le faire reconnaître comme espace structurant de l'agglomération (64) est une ambition centrale de notre programme car son patrimoine et son dynamisme sont un moteur pour l'ensemble du territoire. Nous souhaitons ainsi faire du centre-ville de Grenoble un espace de haute qualité urbaine qui constitue un vecteur d'attractivité y compris touristique. Plusieurs sites emblématiques seront ainsi requalifiés tels que les quais de l'Isère, la place de la République ou la place Vaucanson (4). Par ailleurs notre volonté de faire de Grenoble une ville nature, réellement verte, avec un programme ambitieux de plantation d'arbres (1), de désartificialisation des sols, sera également un élément pour renforcer l'attractivité du centre-ville.

Renforcer l'attractivité du centre-ville dépend également de nombreux facteurs et l'ensemble de nos politiques y contribuera. C'est le cas par exemple de nos mesures mobilité visant à favoriser l'accessibilité du centre-ville de Grenoble y compris depuis la périphérie métropolitaine (19) afin d'ouvrir Grenoble sur la région et au-delà. Nous souhaitons également améliorer la circulation en centre-ville avec la réouverture dans le sens sud-nord du boulevard Agutte Sembat (20). Une nouvelle politique de tarification pour le stationnement aux horaires ou la circulation est fluide (23) et les transports en commun (22) afin de faciliter l'accès au centre-ville qui ne peut en aucun cas dépendre seulement du développement du vélo. Encore, nos mesures visant à lutter contre l'insécurité (11 à 17) qui est un élément de la perte d'attractivité actuelle de notre ville participeront aussi à son redressement. De même notre plan pour renforcer le commerce de proximité et remédier au taux de vacance élevé des commerces grenoblois (27).

- **Le cœur d'une ville doit battre, son centre-ville doit vivre sans pour autant nuire à la tranquillité et à la qualité de vie de ses habitants. Quels moyens vous donnerez-vous pour permettre à ses habitants de ne pas subir les incivilités et les nuisances de tous ordres de plus en plus nombreuses et pour veiller à leur propre sécurité par la stricte application de la loi ?**

La lutte contre les incivilités et l'insécurité est un défi à relever avec fermeté à Grenoble, à commencer par en assumer pleinement la responsabilité. Un maire non seulement dispose de la responsabilité de la tranquillité des habitants mais aussi de plusieurs leviers pour la faire respecter. Pour lutter contre les incivilités du quotidien, dans le cadre d'une restructuration globale de la police municipale, nous constituerons une brigade de proximité en charge de la lutte

contre les incivilités (13). Par une meilleure reconnaissance du travail des policiers municipaux et la redéfinition de leur mission nous entendons également faciliter le recrutement des postes non pourvu et limiter le taux d'absentéisme dont le niveau élevé actuel illustre la souffrance au travail des agents de police municipale. Le déploiement de la vidéoprotection concourra également à prévenir les nuisances de type tapage ou occupation abusive de l'espace public en permettant d'orienter plus efficacement les patrouilles de policiers municipaux (11). Également afin de permettre une meilleure cohabitation entre habitant, commerçants et « usagers » du centre-ville nous développerons avec l'ensemble des acteurs une charte de la nuit (17).

- **Suite aux travaux de Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole, quelles mesures prendriez-vous pour modifier? compléter? compenser, les inconvénients engendrés par les travaux actuels en concertation avec les habitants concernés?**

Comme indiqué précédemment, notre ambition est de faire du centre-ville de Grenoble un des moteurs de l'attractivité de la métropole. Il s'agira pour nous d'en faire un espace de haute qualité urbanistique avec l'embellissement et la requalification de plusieurs sites exemplaires (4), le verdissement et le rafraîchissement des espaces publics (1 à 3), l'amélioration de la propreté (8) et de la sécurité (11 à 17) ainsi qu'une politique volontariste de relance et de soutien des commerces de centre-ville, notamment avec une politique pragmatique de mobilité et de stationnement (18 à 23) et d'animations commerciales (29).

L'ensemble de ces mesures se fera en concertation avec les habitants et acteurs concernés, tout particulièrement les Unions de quartier (74).

- **Quelles mesures pour la sécurité des piétons et des cycles dans les carrefours transformés sans feux tricolores en zones de rencontre (ex. : carrefour Eugène Faure - Dominique Villars - Champollion - Fourier)?**

Notre politique de mobilité en centre-ville consistera à prioriser les piétons, la marche représentant la part modale la plus importante en ville. Un des enjeux sera ainsi de limiter les conflits d'usage avec les cyclistes. Un premier élément de réponse sera de réadapter certains axes Chronovélo suscitant un risque important de conflits d'usage, notamment sur Agutte Sambat. Nous envisagerons notamment de remettre des feux piétons à la demande pour les piétons sur ces axes qui pourront le reste du temps être clignotant. Ceci est d'autant plus nécessaire pour les personnes à déficience visuelle. L'éclairage de ces espaces sera également amélioré. Par ailleurs nous renforcerons la sensibilisation au bon respect des piétons dès le plus jeune âge. Nous proposerons ainsi la mise en place d'un permis vélo en CM2 (18) mais aussi en menant des campagnes de contrôle et de verbalisation avec la police municipale (13).

- **Comment appréciez-vous la situation financière de la Ville et dans ce cadre comment envisagez-vous d'améliorer certains Services Publics : sécurité, propreté...**

Nous sommes conscients de la situation financière délicate de Grenoble et nous engageons à ne pas augmenter les impôts locaux pendant notre mandat (69). Afin de mettre en œuvre notre projet et dégager des marges de manœuvres à la municipalité nous devons ainsi nécessairement considérer des pistes de réforme structurelle de l'administration, notamment en lançant une réflexion sur la possibilité de mettre en place une administration unique entre la ville centre et la métropole (65) et la création d'une commune nouvelle avec les communes limitrophes sur le modèle de la ville d'Annecy (67).

Nous devons également repenser les partenariats publics comme privés (72, 73) avec pour principe de coopérer de manière constructive et républicaine avec l'ensemble des partenaires, Métropole, Département, région, Etat, Union européenne contrairement à la municipalité sortante qui s'est privée de sources de financements de partenaires clefs, notamment pour le projet CVCM qui n'a pas été soutenu par le Région alors qu'il modifie une ville capitale au niveau régional.

Nous renoncerons aux projets coûteux de nouveau siège pour la Métropole et de planétarium (71) et annulerons la fête des tuiles qui représente un coût important alors qu'elle ne concerne que la partie nord de la ville. Enfin, le plan de relance global que nous mettrons en œuvre permettra à terme de constituer de nouvelles sources de revenu pour le territoire.

Dans ce cadre, nous repenserons également certains services municipaux, notamment la propreté urbaine dont le fonctionnement revu par la municipalité sortante a montré de nombreux dysfonctionnement (8); de même nous réorganiserons la police municipale dont le taux d'absentéisme témoigne d'un important niveau de souffrance au travail qui exige que la future municipalité redonne de la considération aux agents et du sens à leurs missions (12, 13).

- **Commerces de proximité : comment assurer le remplacement d'une boulangerie quand le propriétaire cesse son activité ?**

Le soutien aux commerces de proximité est une priorité de notre mandat car nous savons qu'ils constituent un élément fondamental du lien social et de la vie de quartier. Leur soutien passera tout d'abord par notre volonté globale de relancer l'attractivité de la ville par une politique urbanistique (1 à 9) et de mobilité (18 à 23) ambitieuse ; il passera aussi par des mesures d'accompagnement spécifique pour la création d'activité (27), les animations commerciales (29) et la participation au développement de circuits courts avec les producteurs de notre territoire (28). La ville dispose également d'un rôle particulier dans le cas des commerces occupants des locaux appartenant à Actis ou Grenoble Habitat par exemple. Nous travaillerons également avec la CCI et les Unions commerciales pour encourager le développement et les reprises d'activité.

Secteur 3

- **Quelle est votre position par rapport à la " sur-densification " du quartier des Eaux-Clares (très mal vécue par les habitants); allez-vous poursuivre la même politique ?**

Grenoble n'est pas une ville aussi dense qu'on le dit souvent (8800 habitants par km² contre 21 000 à Paris) mais son très fort taux d'artificialisation (93% !) et son très faible ratio d'espaces verts (moins de 15m² par habitant, soit 3 fois moins que la moyenne des villes de taille comparable) génère un sentiment de forte urbanisation. Face à ce constat, nous proposons d'opérer réellement la transition vers la ville nature. Nous devons verdier significativement la ville et nous proposons pour cela la plantation de 50 000 arbres (1) mais aussi la création de nouveaux parcs dans les différents secteurs de la ville (6), notamment le long d'une nouvelle ligne de tram qui remplacerait la ligne de bus C5 (21). Par ailleurs nous lancerons un vaste programme de desimperméabilisation et de désartificialisation des sols afin de retrouver du sol « en pleine terre », permettant par ailleurs des plantations d'arbres moins couteuses.

- **Allez-vous modifier le ratio des places de stationnement par logement nouveau ? Le ratio actuel est trop bas ; le nombre de places prévu est totalement insuffisant. Il faut au moins 1 place de stationnement par logement nouvellement construit...**

Le stationnement est l'une des dimensions souvent négligées de la mobilité. Le manque de parkings péri-métropolitains conduit de nombreux véhicules à gagner le centre-ville et à y occuper des places, y compris dans les quartiers périphériques où le stationnement est gratuit. Nous proposerons la construction de parkings relais aux portes de la métropole assortis de navettes fréquentes vers le centre-ville, mais aussi de la prolongation des lignes de tram et de mesures en faveur du covoiturage pour répondre au double enjeu du trafic à l'entrée de Grenoble et du stationnement en ville (20, 21).

Nous proposerons également des plages de stationnement gratuit sur le domaine public en centre-ville entre 11h30 et 14h30 au moment où la circulation est moindre et les places davantage disponibles afin d'encourager à réorienter une part du trafic et du stationnement. De même nous proposerons des plages de stationnement gratuit dans les parkings en ouvrage les week-ends. (23)

Concernant le nombre de places de parking à proprement parler, certains emplacements supplémentaires pourront être créés comme dans le projet de réaménagement de la place Vaucanson avec le déplacement du parking en sous-sol permettant de gagner environ 100 places supplémentaires (4). Nous encouragerons une modification de la politique tarifaire des parkings en ouvrage dont certains sont sous-utilisés du fait de leurs tarifs. Enfin, le ratio de places pour les nouveaux logements dépend du PLUi. Il devra ainsi être adapté mais dépendra des zones. A Grenoble 35% des ménages ne disposent pas de véhicule et seulement 12% en possède deux et ceci avec de fortes variations entre quartiers. Le ratio sera adapté en conséquence.

- **Quelles mesures pour le contrôle de la vitesse des usagers de la voie publique ?**

La ville apaisée nécessite le bon respect des règles du code de la route et des autres usagers, quels qu'ils soient. La priorité doit être donnée aux piétons, à qui les cyclistes comme les voitures doivent laisser la priorité. Des campagnes de sensibilisation seront faites en ce sens, y compris dans les écoles dans le cadre du permis vélo (18) ainsi que des campagnes de verbalisation avec la police municipale (13). Le déploiement de la vidéoprotection pourra également être utile pour identifier les lieux de plus fort conflit d'usages et diriger les équipes de police municipale en conséquence (11). De même les Unions de quartiers pourront dans un premier temps signaler les lieux où selon elles les contrôles devraient être accrus. En fonction des analyses qui seront faites des équipements pourront être installés (par exemple aux abords des écoles) pour contraindre à réduire la vitesse des usagers ou mieux la contrôler.

- **Quelles mesures au sujet la circulation anarchique des vélos et des trottinettes ?**

Nous ne prévoyons pas à ce stade d'encourager le développement de flottes de vélos ou de trottinettes en libre-service à l'instar d'autres villes, d'autant que le modèle spécifique du Métrovélo à Grenoble, semble répondre aux besoins des usagers. Néanmoins la loi d'orientation des mobilités comprend un certain nombre de mesures pour organiser les nouvelles mobilités urbaines que nous ferons appliquer à Grenoble. Par ailleurs, ce sera une mission de la nouvelle police municipale (11) de veiller aussi au respect du code de la route et des autres usagers ainsi que de l'usage de l'espace publics par les usagers de vélos et de trottinettes. Des campagnes de verbalisation seront menées contre les usages inappropriés.

- **Quelles mesures dans la lutte contre les dealers ?**

Le trafic de drogue touche particulièrement la ville de Grenoble. La municipalité doit se saisir de ce fléau à la hauteur des moyens dont elle dispose et coopérer pleinement avec la police nationale. Nous réaffirmerons le rôle du maire dans la lutte contre l'insécurité et les incivilités y compris celles générées par le trafic de drogue. Nous réorganiserons la police municipale en deux brigades dont une sera dédiée à la lutte contre la délinquance (12). Ses agents pourront être armés et ainsi patrouiller avec la police nationale. Le déploiement de la vidéoprotection permettra également un meilleur contrôle et dissuasion autour des « points de deal » (11). Le trafic de drogue et la délinquance ne connaissant pas de frontières administratives, nous redynamiserons le Comité intercommunal de surveillance et de prévention de la délinquance (14). Enfin, nous mettrons en œuvre une véritable politique de réussite éducative des enfants et d'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire afin de prévenir leur « recrutement » par les filières de trafic de drogue (41 à 43).

- **Que faire au sujet des chiens non-tenus en laisse ?**

Nous ferons appliquer par la police municipale (13) la loi en vigueur par rapport aux chiens, et particulièrement par rapport à ceux qui doivent porter une muselière. Par ailleurs nous développerons des caniparcs, des espaces canins clôturés pour que les chiens puissent courir librement sous la surveillance de leurs maîtres. Ces lieux permettront également de renseigner les maîtres pour s'occuper au mieux de leurs animaux.

Secteur 4

- **Les trafics variés et leurs conséquences sur la vie des habitants dans le parc Soulage et le chemin du Chapitre : quels sont vos projets ?**

Même réponse que pour les points précédents « *Comment assurer pour tous l'accès à l'espace public lorsque celui-ci est squatté?* » et « *Quelles mesures dans la lutte contre les dealers* »

- **L'avenue Jean Perrot coupe et dévitalise le quartier : quelles solutions ?**

Nous porterons dans chacun des secteurs de la ville des projets de requalification urbaine et de création de parcs, tout particulièrement le long de la ligne C5, dans la logique de ville nature et de ville d'eau. Dans ce cadre pourra être travaillée la question de la requalification de l'avenue Jean-Perrot au niveau de l'avenue Malherbe pour en faire un lieu de vie et de rencontres et renforcer son offre de commerces de proximité. Ces projets seront évoqués et programmés en concertation avec les habitants et les Unions de quartiers et les élus de secteur (que nous nommerons par binômes).

- **Au vu des évolutions de compétences et d'organisation de la commune, quel sera le rôle des élus de secteurs ? Sur quels critères seront-ils choisis ? Combien seront-ils et quels seront leurs moyens d'actions? Seront-ils systématiquement aussi élus du conseil métropolitain ?**

Nous souhaitons repenser les modalités du dialogue et de la concertation avec les habitants. Nous souhaitons notamment que les Unions de quartier soient au cœur de la participation citoyenne ; nous leur donnerons les moyens financiers et humains de pouvoir accomplir leurs missions (74). Par ailleurs, nous souhaitons nommer des élus de secteur en binôme afin d'assurer leur présence et disponibilité de chaque instant auprès des habitants. Nous souhaitons que ces élus de secteur soient autant que possible habitants du secteur concerné (75). Compte tenu du nombre de sièges au conseil métropolitain il ne peut être assuré que tous les élus de secteur soient également élus métropolitains mais cela n'est pas une condition de la réussite de leur mission. Dans la mesure du possible au moins l'un des deux élus de chaque secteur puisse aussi être conseiller métropolitain afin de faire valoir directement les intérêts du secteur au niveau de l'intercommunalité mais le cas échéant leurs collègues siégeant à la Métropole sauront les y soutenir et les représenter.

- **Alors que de plus en plus de compétences et de services sont transférés de la Ville à la Métropole, comment reconstruire un mode de fonctionnement (repérage des problèmes et de prise de décisions) incluant la proximité indispensable à la gestion du quotidien et la prise en compte des besoins de nos quartiers**

Le rôle des élus de secteur et le renforcement des Unions de quartier seront au cœur de la future gouvernance communale et intercommunale (74,75). Ils permettront d'assurer la bonne prise en compte des attentes et des propositions des habitants dans les actions publiques qui les concernent directement. Ils effectueront régulièrement des « tours de quartier » avec chaque Union de quartier pour faire le suivi des actions en cours et permettre le signalement de problèmes à traiter. Une application de signalement métropolitaine pourra également être mise en œuvre pour que les habitants signalent aisément certains besoins d'intervention des services publics. De plus à ces dispositifs s'ajouteront trois instances consultatives permettant de renforcer encore la voix des habitants et des acteurs du territoire dans la décision publique au niveau local : un conseil de l'économie et de l'innovation, un conseil citoyen et un conseil des jeunes (76). Enfin, afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience de la décision et de l'action publiques une réflexion sera lancée pour évaluer la faisabilité de fusionner l'administration communal et métropolitaine et de créer une commune nouvelle sur le modèle d'Annecy (65, 67). Cela permettra de limiter « le millefeuille administratif », d'éviter les doublons voire les manquements dus à l'enchevêtrement des compétences.

- **Quelle est votre position sur le "scoring", c'est-à-dire l'affectation des logements sociaux en fonction du total des points associés à chacun des dossiers candidats ; ces points correspondant ligne à ligne au "poids" accordé à chacun des paramètres d'un dossier (famille, revenus, logement, urgence..) définis par les élus**

Le scoring est une méthode intéressante qui fait directement écho à notre proposition de rendre plus transparents les critères d'attribution des logements sociaux (36), également mentionné dans la charte que chacun de nos colistiers a signé¹ afin de promouvoir l'exemplarité et lutter contre le clientélisme. Il peut contribuer à notre volonté d'améliorer les relations entre habitants et bailleurs sociaux. La faisabilité de sa mise en œuvre pourra ainsi être étudiée et mise en œuvre si elle s'avère répondre efficacement à ces objectifs.

¹ <https://emiliechallas2020.fr/wp-content/uploads/2020/02/Charte-de-lélu-Un-Nouveau-Regard-Sur-Grenoble-FINALp1.pdf>

- **Quel est, selon vous, le devenir du Village Olympique ? En fonction de quoi, quel seraient les investissements que vous envisageriez ?**

L'ensemble des secteurs de la ville bénéficiera de notre engagement à faire de Grenoble une ville nature et une ville d'eau (1 à 3) ainsi qu'une ville propre (8) et plus sûre (11 à 17). Les quartiers du sud de la ville seront également concernés par la création de nouveau parc et par le réaménagement et la revégétalisation de l'axe de la ligne C5. Enfin le village olympique sera associé tout spécialement au projet de création de musée des jeux olympiques au sein du palais des sports et qui visera à revaloriser l'histoire olympique de Grenoble (4, 53).

Par ailleurs une attention particulière sera donnée aux habitants des quartiers populaires car au-delà de la rénovation urbaine, nous souhaitons proposer un véritable accompagnement aux habitants de ces quartiers, tout particulièrement sa jeunesse par les dispositifs de réussite éducative (41, 42) et d'accompagnement vers l'emploi, notamment avec l'organisation de séances de job dating permettant aux jeunes d'être mis en relation avec des employeurs (43).

- **Quelle place donnerez-vous à la concertation citoyenne (associations et individus), et sur quelle organisation allez-vous la faire vivre ?**

Comme évoqué précédemment nous souhaitons faire des Unions de quartier l'instance centrale de la concertation citoyenne (74) et l'interlocuteur privilégié des élus de secteur (75). S'ajoutera également à cette instance, trois conseils consultatifs nommés par tirage au sort afin de recueillir et de relayer la voix de l'ensemble des acteurs du territoire (76).

- **Quelles mesures pour assurer la propreté de l'espace public et lutter contre les dégradations (amélioration des services, pédagogie, sanctions)**

Le manque de propreté est une des principales thématiques recueillies auprès des habitants dans la phase de concertation de notre programme. Ce constat donnera lieu tout d'abord à un grand nettoyage de printemps dans les trois premiers mois du mandat puis à une réorganisation du service de la propreté urbaine (8). L'entretien régulier des espaces contribuera aussi à une spirale vertueuse, les lieux mal entretenus ayant tendance à attirer davantage de dégradation. La vidéoprotection (11) et la police municipale, notamment sa nouvelle brigade de lutte contre les incivilités (13) seront également mobilisées afin de lutter contre les dégradations de l'espace public et de les sanctionner. Les dépôts sauvages pourront donner lieu à une plainte afin d'engager les recours nécessaires contre les responsables.

- **Comment envisager le transfert des pouvoirs de police à la Métropole si celui-ci est envisagé ?**

Plutôt que le transfert du pouvoir de police du maire à la Métropole nous travaillerons à mettre en place un dispositif de gouvernance efficace avec l'ensemble des maires. Nous redynamiserons le CISPD (14) et créerons un observatoire métropolitain de la délinquance (16). Le Centre de supervision urbain pour la vidéoprotection que nous mettrons en place au niveau communal aura vocation à terme à devenir métropolitain (11).

- **Quelle attitude face à la mise en œuvre par le PLUi du principe énoncé par le PADD du polycentrisme ?**

Deux visions de la métropole s'opposent aujourd'hui : celle de la décroissance, du déclin et de l'isolement et celle d'un plan de relance ambitieux qui redonne à Grenoble son attractivité tout en lui donnant la capacité de faire la transition écologique pour de vrai. En conséquence et à n'en pas douter il faudra modifier le PLUi.

Par ailleurs, nous souhaitons faire reconnaître le centre de ville de Grenoble comme un espace structurant de la vie de la métropole (64) car il concourt au dynamisme et l'attractivité de l'ensemble de l'agglomération. Nous serons vigilants néanmoins à la redynamisation de petits centres de proximité que viendront soutenir notre politique en faveur de la requalification urbaine et de soutien au commerce (27, 28, 29).

*PS : Le programme complet avec le détail de chacune des mesures indiquées en référence dans nos réponses sera mis en ligne dans les prochains jours sur notre site internet et sera présenté officiellement en **réunion publique : le lundi 2 mars à 20h à l'auditorium de l'office du tourisme, 14 rue de la République**. Nous serons heureux d'y retrouver les représentants du CLUQ et des Unions de quartiers et les habitantes et habitants de Grenoble.*